

Les limites et les intermédiaires des surfaces de dégagement sont
« données à titre informatif et n'ont pas de portée juridique sur le territoire suisse ».

Aérodrome d'ANNEMASSE (LFLI)

PLAN DES SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

A3 - PLAN DE SURFACE DÉGAGÉE D'OBSTACLES

Numéro	Echelle	Date
PPSA-A3_SNIA-PEA_LFLI_2	1/10 000	Decembre 2022

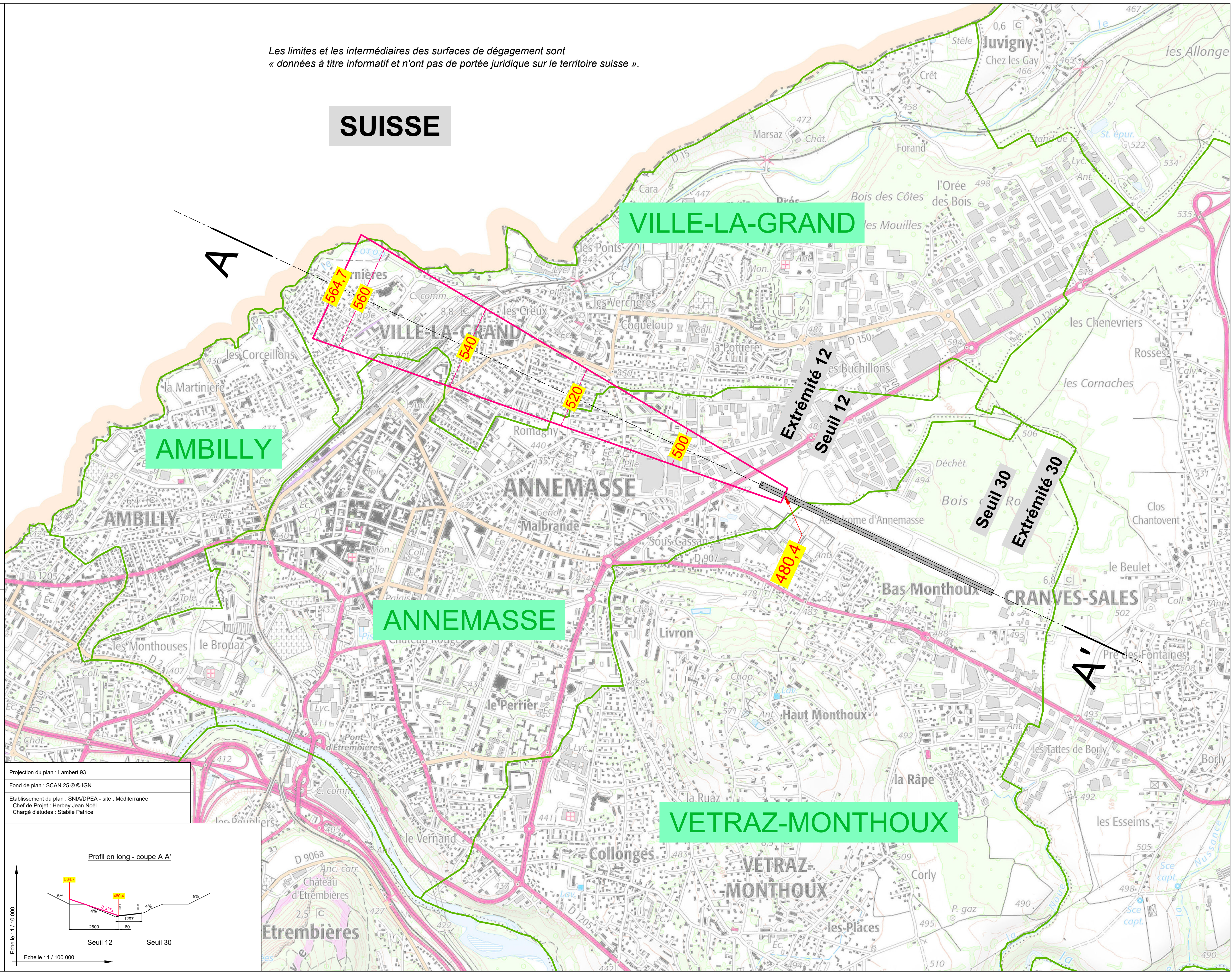
Approuvé par arrêté ministériel en date du 18 juillet 2023

Caractéristiques techniques de base :

- Chiffre de code de l'aérodrome : 2
- Piste revêtue (code 2) : 1297 x 30 m
- Seuil 12 :
 - ▶ approche à vue de nuit
 - ▶ seuil décalé : 194 m
 - ▶ pente OCS : 3,37 %

Légende :

- Piste revêtue
- Limite des surfaces OCS
- Intermédiaire des surfaces OCS
- Cote altimétrique des surfaces OCS (mètres NGF)
- Limite de commune
- ANNEMASSE
- Nom de la commune



Projection du plan : Lambert 93
Fond de plan : SCAN 25 © IGN
Etablissement du plan : SNIA/DPEA - site : Méditerranée
Chef de Projet : Herbey Jean Noël
Chargé d'études : Stabile Patrice

